



CONSEIL SYNDICAL DU CANAL DE CARPENTRAS

COMPTE RENDU DE REUNION DU 30 Juin 2020

Syndics ayant participés au vote : Mme et MM. GUILLAUME Alain (Président), REY Hubert (Vice-Président), CAIZERGUE Annie, ALAMERCERY Michel, ETCHEBERRY Philippe, GONTIER Pierre, DANY Jean Claude, ROUX André, LEYDIER Daniel, GRANGET Pascal, COURBET Pierre, TRAMIER Brigitte (Syndics)

Syndics Titulaires ayant donné procuration :
M. SALVADORI Jean Marie à M. GUILLAUME Alain
M. BON Alain à M. GUILLAUME Alain
M. VATON Bernard à M. REY Hubert
M. MAZOYER Sébastien à Mme TRAMIER Brigitte

Syndic excusé : M. BEZERT Gaby

Alain GUILLAUME, Président de l'ASA, reçoit les syndics dans la salle de réunion du canal de Carpentras, le quorum étant atteint, il ouvre la séance de ce conseil syndical.

Validation du compte-rendu de la séance précédente

M GUILLAUME rappelle que le compte-rendu de la séance du 7 Avril 2020 a été envoyé par courrier à chacun des syndics avec la convocation à la présente réunion. Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque. **Il est adopté à l'unanimité.**

Situation hydrologique

La pluviométrie d'Octobre à décembre 2019 a été très fortement excédentaire avec une recharge des nappes importantes.

En revanche, de janvier à avril 2020, la pluviométrie a été déficitaire de 40% en moyenne à Carpentras par rapport aux valeurs moyennes

Depuis mai 2020, les pluies ont été fortement contrastées entre l'Est (excédentaire) et l'Ouest (déficitaire) du département. Pour Carpentras 10% de déficit en mai par rapport aux normales mensuelles.

Les canaux des bouches du Rhône et du Vaucluse n'ont à ce jour pas encore déstocker de m3 sur la réserve de Serre-Ponçon. Les risques de dépassement des droits de déstockage sont nuls pour cette saison 2020.

Le prélèvement global du canal de Carpentras sur la Durance s'élève à environ 30 millions m3 fin juin 2020.

Appels d'Offre

- Le Marché à bon de commande de services pour des interventions sur des installations de pompage et de régulation – année 2020 renouvelable jusqu'en 2024 :

Le Président expose qu'une consultation a été lancée pour des services d'interventions curatives sur des stations de pompage et postes de télégestion conformément au code des marchés publics article 77. Il s'agit d'un marché à procédure ouverte.

Le Président précise que l'entreprise retenue est la société : SAS MICHELIER à CAROMB pour un montant maximum de travaux par an de 250.000 € HT soit 300.000 € TTC.

Le conseil syndical valide le choix de cette entreprise

Le choix de l'entreprise MICHELIER est validé à l'unanimité.

- Le Marché à bon de commande de travaux d'entretien des berges, siphons et réseaux gravitaires Année 2020 renouvelable jusqu'en 2024

Le Président expose que le Canal de Carpentras procède tout au long de l'année à des interventions d'entretien des berges, siphons et réseaux gravitaire d'une partie du canal principal, des canaux secondaires et des filiales principales.

Pour la réalisation de ces travaux, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée « Marché à Bon de Commande » au sens de l'Article 77 du Code des Marchés.

Le Président indique que l'entreprise la mieux disante, retenue est : EURL ENTREPRISE RIEU à MONTEUX pour un montant maximum de travaux par an de : 120 000 € HT soit 144 000 € TTC.

Le conseil syndical valide le choix de cette entreprise.

Demande d'aides financières

➤ Travaux de sécurisation du canal principal et des ouvrages d'art – Tranche n°11

Le Président expose qu'il convient de poursuivre le programme de travaux de sécurisation du canal principal ainsi que des ouvrages d'art pour l'hiver 2020-2021.

Ces travaux de sécurisation sont prévus sur les communes de Pernes-les-Fontaines, Carpentras, Aubignan et Jonquières pour un linéaire total de 815 mètres de radier et de 1520 mètres de berges. Le pont n°74 de la Grande Tranchée situé à Carpentras fera l'objet de travaux de reprise d'étanchéité.

Le coût estimatif de l'ensemble des travaux est estimé à 205 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | | |
|--------------------------------------|------------------------------|------------------------|
| - Subvention Conseil départemental : | Taux de participation : 50 % | Montant : 102 500 € HT |
| - Autofinancement de l'ASA : | Taux de participation : 50 % | Montant : 102 500 € HT |

Le conseil syndical approuve la réalisation de cette opération, valide le plan de financement et la demande d'aides financières.

Extension de périmètre

Au cours de l'année 2019, plusieurs propriétaires ont demandé à l'ASA du Canal de Carpentras d'engager des parcelles dans le périmètre de l'ASA afin de pouvoir les irriguer.

La demande totale d'extension du périmètre de l'ASA porte sur 313 parcelles représentant une superficie de 96ha 66a 30ca pour un périmètre total de l'ASA de 12.227ha 15a 27ca.

Cette superficie de 96ha 66a 30ca représente moins de 7% du périmètre de l'ASA et chaque propriétaire demandeur a donné son accord écrit pour engager sa ou ses parcelles dans le périmètre de l'ASA. Le conseil syndical décide d'approuver l'extension de périmètre

Modification des statuts du personnel

Le Président présente les grilles de rémunération du personnel de l'ASA spécifiques à chaque métier, composées d'échelons correspondant à un indice brut qui évolue en fonction du point d'indice de la fonction publique.

Le Président précise qu'en l'état, certaines grilles ne sont plus conformes car les indices des premiers échelons sont en dessous du SMIC du fait d'une très faible augmentation du point d'indice depuis 10 ans alors que le SMIC a connu une hausse régulière. Dans ces conditions, il convient de réévaluer six grilles sur les douze existantes afin de rétablir un équilibre :

- Garde canal
- Brigadier
- Agent d'accueil/secrétariat
- Agent de gestion du rôle et des adhérents
- Ouvrier spécialisé réseau pression
- Electromécanicien/technicien station/réseau

Les 6 nouvelles grilles sont présentées au conseil syndical.

De plus, le Président précise que les missions de l'ASA évoluent et que à la suite du départ du directeur il convient de faire évoluer l'organigramme en redéfinissant les sept fiches de postes suivantes :

- Chef de service administratif et financier
- Chef de service exploitation et maîtrise d'œuvre
- Chargée de mission – adjointe de direction
- Chef de service travaux neufs
- Technicien de gestion des ouvrages hydrauliques
- Chef de service station et bassin
- Responsable agents exploitations

Le conseil syndical approuve la modification des grilles ainsi que les nouvelles fiches de poste.

PRIME COVID-19

Pendant la période de confinement, le personnel du Canal est resté fortement impliqué avec une présence permanente sur le terrain notamment pour la mise en eau, les casses sur le réseau et la desserte en eau des adhérents

Seuls les chantiers faisant intervenir des entreprises extérieures se sont arrêtés.

Le Président souhaite faire bénéficier d'une prime au personnel ayant pris des risques à poursuivre, malgré tout, leur mission pendant la période de confinement

Après échange avec le conseil syndical, la prime est fixée à 300 euros.

Demandes d'occupation du Domaine Public

La réunion de la commission d'occupation du Domaine public s'est tenue le jeudi 25 juin 2020 pour étudier trois demandes d'occupation du domaine public :

- 1 – SPL TERRITOIRE 84 / AZUR GEO – MONTEUX (Chemin des Mourgues)
Demande de dévoiement de la Filiole n°12 pour une requalification du Chemin des Mourgues pour desserte du parc d'activité (complexe agro-alimentaire)
- 2 – JUSTE BIO / UN AIR D'ICI - CARPENTRAS (ZAC BELLECOUR)
Demande de rejet d'eaux pluviales dans Division Bernard – Parcelles privées (BI 5, 6, 218, 220)
- 3 – M. René RISTORTO – JONQUIERES (Chemin de Beaumes)
Mise sous buse filiole gravitaire N°3– Parcelle privée (AO 46)

Le conseil syndical après en avoir délibéré donne un avis favorable aux trois demandes sous réserve du respect des conditions d'autorisations spécifiques décrites précisément dans les conventions d'occupation du domaine public.

Déclassement du Domaine Public de la propriété située sur la commune de Sarrians

L'Association Syndicale du Canal de Carpentras possède sur la commune de Sarrians une ancienne maison de garde canal qui est actuellement louée à une personne extérieure au canal de Carpentras. Cette maison de plain-pied des années 30 est d'une superficie de 92M2 avec un terrain d'une surface de 2400 M2 environ.

Lors d'un précédent conseil syndical, il a été acté la vente de cette maison, le futur acquéreur étant le locataire actuel : Monsieur COURBON Denis.

Cependant pour procéder à la vente, il convient de déclasser du domaine public de l'ASA la parcelle et la maison concernées. Cette propriété n'est plus utilisée dans le cadre de la mission de service public qu'assure l'ASA.

Dans ces conditions, le Président propose le déclassement du domaine public de l'ASA de la parcelle et de la maison qui feront désormais partie du domaine privé de l'ASA.

Le conseil syndical après en avoir délibéré approuve le déclassement du domaine public de l'ASA de la parcelle A 1058 à Sarrians afin que la vente puisse se réaliser

Questions Diverses

- Aménagement du carrefour de RD31 et RD49 sur Pernes les Fontaines

Le tracé du Canal secondaire Saint Hilaire a été modifié pour l'aménagement d'un rond-point au carrefour de la RD31 et de la RD39 sur la commune de Pernes les Fontaines. Suite à ces travaux, le canal se trouve sur des terrains appartenant au Département et des ouvrages du département se trouve sur des terrains appartenant au Canal.

Pour clarifier la situation juridique des ouvrages, il est nécessaire de faire un échange à titre gracieux de parcelles entre les deux entités.

Parcelles cédées à l'ASA : CL 295 et CL 303 : 311m2

Parcelles cédées au Département : CL 296, 298, 300 et 301 : 516m2

Le conseil syndical approuve cet échange de parcelles à titre gracieux.

- **Demande de subvention de la part de la Confrérie de la Fraise de Carpentras pour ses opérations promotionnelles.**

Le conseil syndical approuve l'attribution d'une subvention à la Confrérie de la Fraise de Carpentras d'un montant de 750,00 euros pour son opération promotionnelle de l'année 2019.

Le conseil syndical approuve le versement de cette subvention.

- **Antenne téléphonique**

L'ASA est propriétaire de la Parcelle B 632 - Saint Didier – Chemin du Mourre.

Un contrat de location est en cours avec Bouygues et Orange pour pose d'une antenne Emission-Réception depuis respectivement 2004 et 2009 et ce pour une période de 15 et 12 ans.

Cette gestion de location est gérée par l'ASA en émettant chaque année des titres de recette.

Une proposition a été faite à l'ASA par la Société VALOCIME afin de reprendre la gestion de ces deux contrats. La reprise de ces deux contrats permet de n'avoir qu'un interlocuteur unique, une revalorisation des loyers, un reversement annuel de droit de réservation tout en conservant la maîtrise du foncier.

Concernant ce vote, Mme Caizergue s'abstient.

Le conseil syndical approuve à la majorité la reprise par Valocime des deux contrats de location d'antenne téléphonique dans le cadre de la signature d'un bail de 12 ans.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été épuisés, M. GUILLAUME lève la séance.